



Demande d'Autorisation Environnementale

Pièce n°6

Résumé non technique de
l'étude d'impact

FLOOR TO FLOOR

Création d'une usine
de recyclage de plastiques
sur la commune de Salaise-
sur-Sanne (38)

Juillet 2023

Composition du dossier accompagnant la demande d’autorisation environnementale

| Pièce | Intitulé |
|---------|--|
| Pièce 0 | Composition du dossier accompagnant la demande d’autorisation environnementale Grille de correspondance entre le dossier et le formulaire CERFA |
| Pièce 1 | Note de présentation non technique du projet |
| Pièce 2 | Présentation administrative et technique du projet |
| Pièce 3 | Capacités techniques et financières |
| Pièce 4 | Pièce spécifique justifiant du respect des prescriptions applicables aux ICPE soumises à enregistrement. |
| Pièce 5 | Plans réglementaires et autres pièces graphiques |
| Pièce 6 | Résumé non technique de l’étude d’impact |
| Pièce 7 | Etude d’impact sur l’environnement |
| Pièce 8 | Annexes de l’étude d’impacts |
| Pièce 9 | Etude de dangers |

TABLE DES MATIERES

| | | |
|-----------|--|-----------|
| 1. | OBJET DU RESUME NON TECHNIQUE DE L’ETUDE D’INCIDENCE | 1 |
| 2. | LOCALISATION DU SITE | 2 |
| 3. | PRESENTATION GENERALE DU PROJET | 4 |
| 4. | SYNTHESE DE L’ETAT INITIAL | 6 |
| 5. | SYNTHESE DES EFFETS ET PRINCIPALES MESURES PERMETTANT D’EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DU PROJET SUR L’ENVIRONNEMENT | 14 |
| 5.1 | SYNTHESE DES EFFETS EN PHASE TRAVAUX | 15 |
| 5.2 | SYNTHESE DES EFFETS EN PHASE EXPLOITATION | 18 |
| 5.3 | SYNTHESE DES MESURES D’EVITEMENT / RÉDUCTION / COMPENSATION | 25 |
| 6. | SYNTHESE DE L’EVALUATION DES RISQUES SANITAIRES | 29 |
| 7. | EFFETS CUMULES | 31 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| FIGURE 1 : LOCALISATION DU PROJET FLOOR TO FLOOR DANS L’EMPRISE DE LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE..... | 3 |
| FIGURE 2 : LOCALISATION DU SITE DU PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT PROCHE..... | 3 |
| FIGURE 3 : VUE AXONOMÉTRIQUE DU PROJET FLOOR TO FLOOR (©SCHATZLE-WEITLING ARCHITECTURE) | 4 |
| FIGURE 4 : PLAN D’ORGANISATION GÉNÉRALE DU PROJET (VUE AXONOMÉTRIQUE)..... | 5 |
| FIGURE 5 : SCHÉMA CONCEPTUEL DES RISQUES SANITAIRES LIÉS AU FONCTIONNEMENT DE LA PLATEFORME FLOOR TO FLOOR | 29 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| TABLEAU 1 : SYNTHÈSE DE L’ÉTAT INITIAL | 6 |
| TABLEAU 2 : SYNTHÈSE DES EFFETS EN PHASE TRAVAUX..... | 15 |
| TABLEAU 3 : SYNTHÈSE DES EFFETS EN PHASE EXPLOITATION | 18 |

Ce résumé non technique a pour objectif de présenter de façon claire et synthétique les impacts qui pourront résulter du fonctionnement des installations FLOOR TO FLOOR.

Le projet étant situé au sein de la ZAC INSPIRA, les impacts chroniques doivent être appréhendés au regard de ceux décrits dans l’étude d’impact menée à l’échelle de la ZAC dans le cadre de sa Demande d’Autorisation Environnementale et qui intègre les projets connus dont le projet FLOOR TO FLOOR.

1. OBJET DU RESUME NON TECHNIQUE DE L’ETUDE D’INCIDENCE

Cette demande d’autorisation environnementale concerne la création et la mise en exploitation d’une usine de recyclage de PVC, sur la commune de Salaise-sur-Sanne (38).

Le projet FLOOR TO FLOOR, est porté par la société éponyme, résultant d’une *joint-venture* entre les groupes GERFLOR et PAPREC.

Dans le cadre de cette demande, et conformément à la demande de l’Autorité Environnementale, une étude d’impact sur l’environnement a été réalisée ; elle est présentée dans la pièce n°7 du dossier. L’étude d’impact a pour but de présenter les incidences prévisibles des installations du projet sur leur environnement, en mode de fonctionnement normal.

Ce document constitue le résumé non technique de l’étude d’incidence environnementale, tel que demandé par l’article R. 181-14 du Code de l’Environnement.

Ce document est divisé en plusieurs chapitres :

- Localisation du site ;
- Présentation générale du projet ;
- Synthèse de l’état initial de l’environnement ;
- Synthèse des effets et principales mesures prises pour éviter, limiter et compenser les effets du projet sur l’environnement ;
- Synthèse de l’évaluation des risques sanitaires ;
- Effets cumulés

2. LOCALISATION DU SITE

Le site du projet est localisé sur la commune de Salaise-sur-Sanne, dans le département de l’Isère (38), dans la vallée du Rhône, à environ 40 km au Sud de Lyon et au Nord de Valence. Il est situé sur la partie Sud-Ouest de la commune, au lieu-dit Petites-Balmes.

Le site est implanté au cœur de la vaste zone industrialo-portuaire (ZIP) de Salaise-Sablons. Cette zone industrielle qui s’étend sur environ 4 km entre la N7 et le Rhône, est composée :

- Au Nord, de la plateforme chimique de Roussillon (150 ha) ;
- Au Sud, d’une zone partiellement aménagée classée en Zone d’Aménagement Concerté (ZAC) dénommée INSPIRA (340 ha).

Les coordonnées géographiques moyennes du site du projet sont (centre du site) :

- X = 45° 20’ 20’’ N
- Y = 4° 47’ 47’’ E
- Altitude : 151,3 m NGF.

Le site est environné par :

- Au Nord :
 - La route départementale RD 51 et la rue Denis Papin ;
 - Les sites industriels TREDI (valorisation et traitement de déchets) et LINDE GAS (fabrication et stockage de gaz industriels) puis d’autres sites de la ZIP de Salaise-Sablons ;
 - Des espaces enherbés ;
- A l’Est :
 - Une noue de gestion des eaux pluviales et un merlon enherbé ;
 - Le site industriel THOR (fabrication de produits chimiques)
 - La rue des Balmes ;
 - La voie ferrée n°830 000 (Paris-Lyon-Marseille) ;
- Au Sud :
 - Un merlon enherbé et une noue de gestion des eaux pluviales ;
 - La voie d’accès au site projeté reliée à la Rue des Balmes ;
 - Le site industriel HLOG (logistique de produits chimiques) puis d’autres sites de la ZIP de Salaise-Sablons ;
- A l’Ouest :
 - Des espaces enherbés ;
 - Les sites industriels TRANSPORT COTTARD (transport de substance chimiques), LES COURRIERS RHODANIENS (transports en commun) et STIG (chaudronnerie et tuyauterie industrielle) puis d’autres sites de la ZIP de Salaise-Sablons ;
 - La rue des Peymenards.

Le projet porte sur le lot B de la ZAC INSPIRA, prenant place sur les parcelles cadastrales n°1292, 1294, 1295, 1296, 1299 et 1300 de la section AS du cadastre de la commune de Salaise-sur-Sanne.

La surface totale du site est de 43 905 m².

FLOOR TO FLOOR – Demande d’Autorisation Environnementale
 Projet d’usine de recyclage de plastique à Salaise-sur-Sanne (38)



Figure 1 : Localisation du projet FLOOR TO FLOOR dans l'emprise de la zone industrialo-portuaire

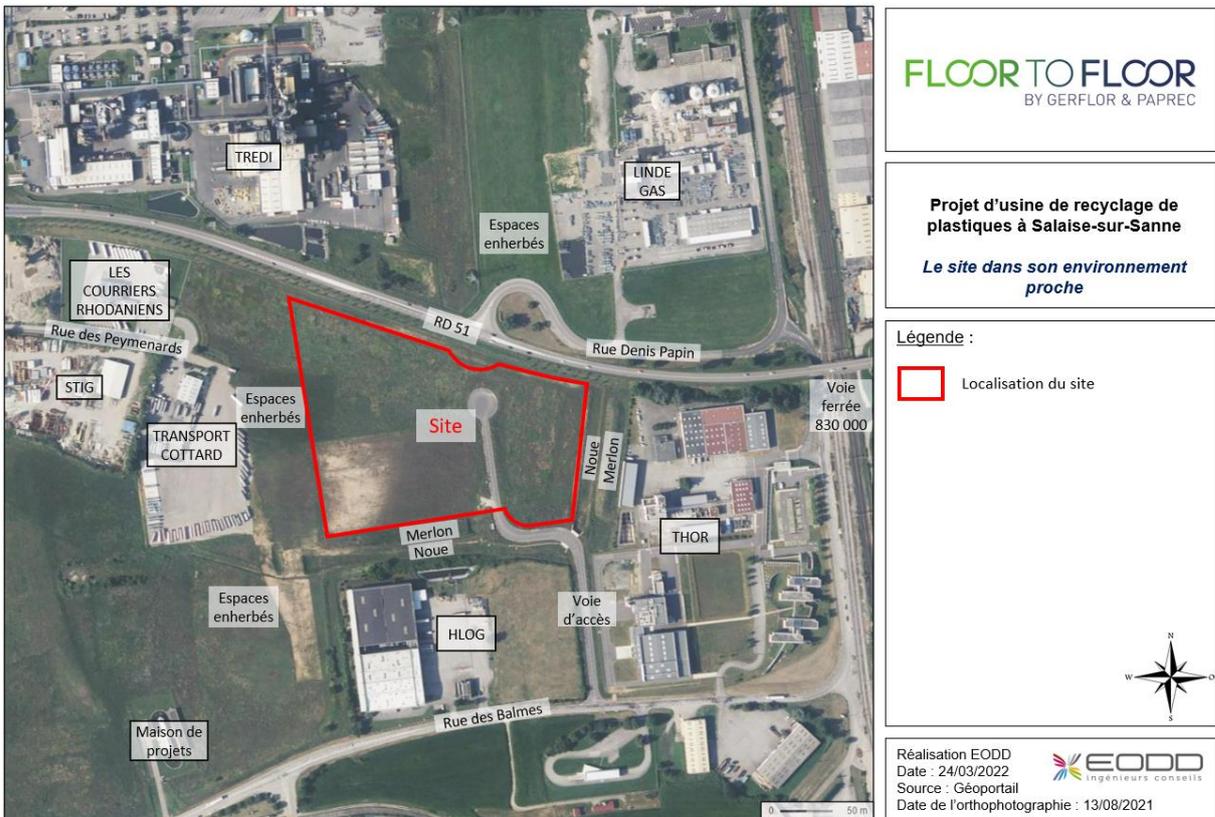


Figure 2 : Localisation du site du projet dans son environnement proche

3. PRESENTATION GENERALE DU PROJET

Un résumé non technique du projet est présenté en pièce n°1. Le descriptif technique détaillé du projet est quant à lui présenté dans la pièce n°2. Une synthèse contextuelle du projet est présentée ci-dessous.

Le fabricant de revêtements de sol GERFLOR s’est associé avec le recycleur PAPREC pour créer FLOOR TO FLOOR, un projet d’économie circulaire concernant une unité de valorisation de matières et déchets de plastiques, essentiellement de type PVC provenant de revêtements de sols, afin qu’ils soient recyclés en nouveaux produits, majoritairement des nouveaux revêtements GERFLOR. Le process FLOOR TO FLOOR s’appuie sur 3 étapes principales que sont le tri des matières entrantes, le broyage du plastique et enfin l’extrusion ou la micronisation, conduisant à la production d’un PVC recyclé directement réutilisable. L’unité FLOOR TO FLOOR en projet à Salaise-sur-Sanne se veut exemplaire sur le plan énergétique. L’exploitant s’engage par ailleurs à mettre tout en œuvre afin de maîtriser les impacts et les risques induits par le fonctionnement du process. L’objectif est de pouvoir valoriser à terme environ 40 000 t de matières plastiques chaque année.



Figure 3 : Vue axonométrique du projet FLOOR TO FLOOR (@Schatzle-Weitling Architecture)

Le projet s’articule autour d’un bâtiment principal abritant l’usine de recyclage, auquel le bâtiment administratif est relié par une passerelle.

Des espaces techniques, fermés ou sous auvent, font partie intégrante du bâtiment industriel. Les équipements nécessaires au sprinklage sont implantés en extérieur, le long de la façade Ouest du bâtiment industriel.

Les espaces extérieurs accueillent les voiries de circulation et des espaces verts. L’entrée se fait par le Sud du tènement, via la rue des Balmes. Le pont bascule se trouve à l’Est du bâtiment principal ; une raquette de retournement permet la manœuvre aisée des poids lourds.

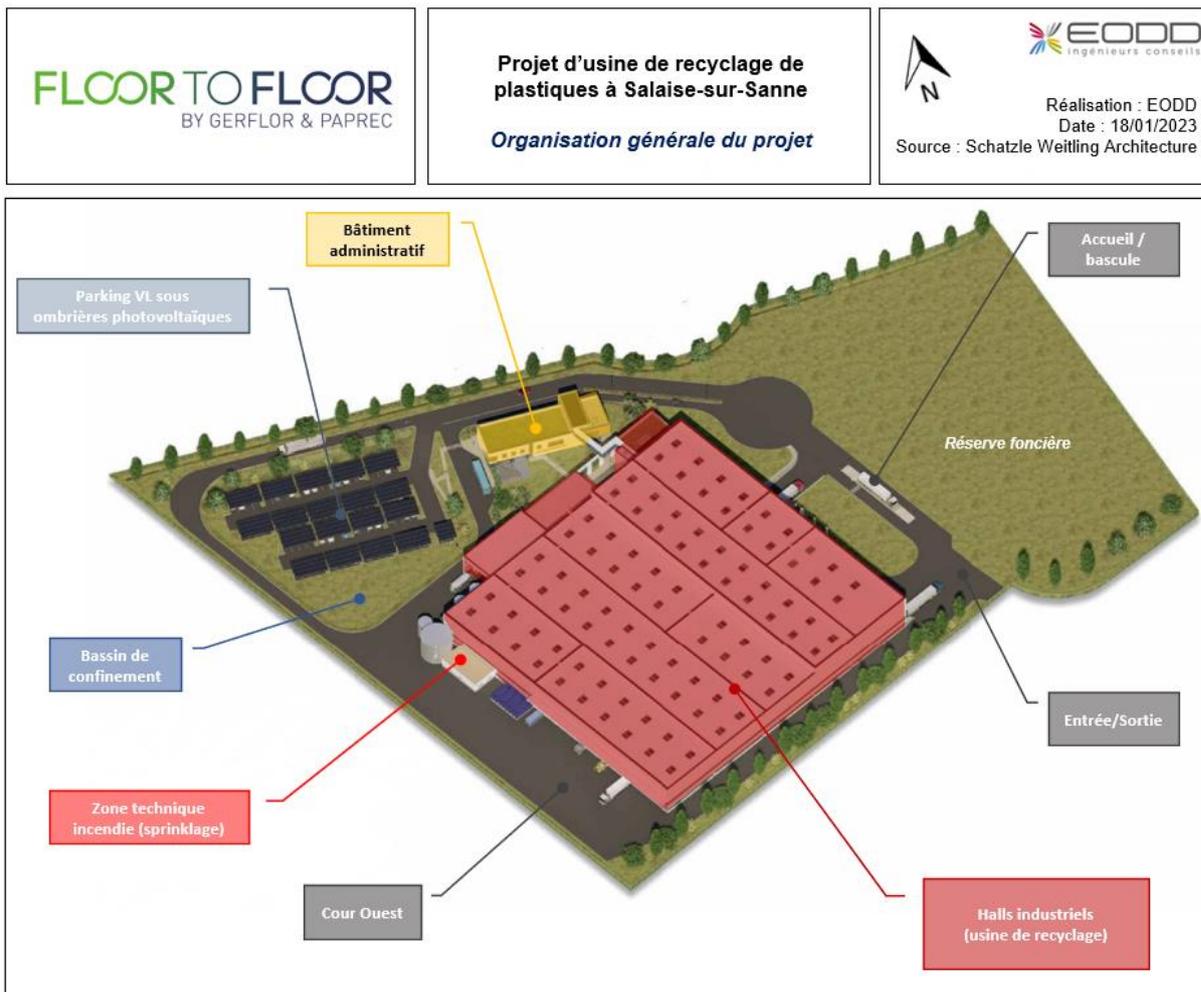


Figure 4 : Plan d’organisation générale du projet (vue axonométrique)

Le projet FLOOR TO FLOOR est un exemple parfait d’économie circulaire puisque les matières PVC réceptionnées sont transformées en PVC recyclé réutilisable dans un process de fabrication, la majorité au sein d’une boucle fermée dans le cadre de la vie de dalles de sols PVC

A noter qu’en cohérence avec l’activité projetée, le projet FLOOR TO FLOOR est très ambitieux du point de vue environnemental et en particulier énergétique. Le projet a été conçu de façon à largement dépasser les prescriptions réglementaires en matière de préservation de l’environnement et d’économies d’énergies.

En particulier, il est important de relever que :

- Un management de l’environnement et de la qualité important sera mis en œuvre, avec un objectif de quadruple certification **ISO 9001** (qualité), **ISO 14001** (environnement), **OHSAS 18001** (sécurité) et **ISO 50001** (énergie) sous 5 ans après le démarrage des installations ;
- Les constructions respecteront les principes de Haute Qualité Environnementale (HQE) ;
- La qualité architecturale et paysagère sera importante, en écho au cahier de prescriptions architecturales, urbaines, paysagères et environnementales élaboré à l’échelle de la ZAC INSPIRA ;
- Le parking VL sera surmonté d’ombrières photovoltaïques dont l’objectif est de pouvoir couvrir les besoins en énergie du bâtiment administratif ;
- De nombreux dispositifs sont appliqués pour réduire les consommations d’énergie (voir par ailleurs) ;
- Une zone de biodiversité sera créée sur le site ;
- Etc.

4. SYNTHÈSE DE L’ÉTAT INITIAL

L’État Initial (t=0) correspond à l’état actuel du site du projet et de son environnement.

Son étude permet de caractériser les milieux récepteurs et d’identifier les enjeux dans l’environnement du site, avant la mise en œuvre du projet.

Tableau 1 : Synthèse de l’état initial

| THEME | SYNTHÈSE DE L’ÉTAT INITIAL | SENSIBILITE | ENJEUX ET CONTRAINTES |
|--|---|-------------|--|
| 1. Données d’urbanisme | | | |
| Groupement / collectivité | Projet localisé sur la commune de Salaise-sur-Sanne, faisant partie de la communauté de commune « Entre Bièvre et Rhône » | Aucune | Ces documents présentent des contraintes d’aménagements diverses mais sur lequel le projet n’a pas d’impact particulier. |
| Schéma de Cohérence Territoriale | Commune de Salaise-sur-Sanne concernée par le SCoT des Rives du Rhône approuvé le 28 novembre 2019 Projet localisé au sein d’un espace urbanisé faisant l’objet de sites de développement économique métropolitain | Aucune | |
| Plan Local d’Urbanisme | PLU de Salaise-sur-Sanne adopté le 24 février 2014 Projet localisé en zone Uz, qui autorise les ICPE Elaboration d’un PLUi débuté en 2020 | Aucune | |
| Projet d’Aménagement et de Développement Durable | PADD de Salaise-sur-Sanne décomposé en 4 orientations Projet particulièrement concerné par la 2 ^{ème} orientation : Favoriser le développement économique | Aucune | |
| Orientations d’aménagement et de programmation | Plusieurs OAP établies pour le projet de la ZAC INSPIRA qui doit promouvoir un développement économique et l’aménagement responsable du site Projet situé dans une zone déjà viabilisé et équipée | Aucune | |
| CPAUPE de la ZAC INSPIRA | La ZAC INSPIRA a établi un CPAUPE faisant office de cahier des charges pour les projets qui s’y développeront | Aucune | |

| THEME | SYNTHESE DE L’ETAT INITIAL | SENSIBILITE | ENJEUX ET CONTRAINTES |
|---------------------------------|---|-------------|--|
| Servitudes d’Utilités Publiques | Site du projet concerné par les SUP suivantes : <ul style="list-style-type: none"> Plan de Prévention des Risques Technologiques Roussillon Plan de Prévention des Risques d’Inondation de la Sanne Zone d’effets liée à la canalisation de transport de propylène Transugil Zone de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques de type PT1 | Modérée | La réalisation du projet pourrait influencer ou être influé par les PPRT, PPRI, TMD et PT1 |
| 2. Milieu humain | | | |
| Population | 4 485 habitants en 2018 sur la commune de Salaise-sur-Sanne Augmentation continue de sa population depuis 1968 10,9 % de la population de plus de 75 ans (en augmentation) et 20 % de moins de 14 ans | Aucune | / |
| Contexte économique local | Actifs ayant un emploi représentant 62,1 % des 15-64 ans en 2018 sur la commune de Salaise-sur-Sanne Indicateur de concentration d’emplois de 237,1 pour 100 actifs en 2018 Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons constituée de la Plateforme chimique des Roches-Roussillon (150 ha) et de la ZAC INSPIRA (340 ha) : écosystème fort offrant des échanges de flux optimisés et/ou la mutualisation de besoins | Aucune | / |
| Agriculture | Activité agricole relativement soutenue sur le territoire de Salaise-sur-Sanne (28 % de la superficie du territoire) Site localisé au droit d’anciennes parcelles agricoles, à proximité de jachères de 6 ans ou plus déclarées comme surface d’intérêt écologique Aucun AOP/AOC/IGP recensé sur la commune (6 IGP) | Faible | Ancienne parcelle agricole au droit du site Jachères à proximité |
| Patrimoine | Projet à l’extérieur de tout zonage patrimonial (site classé, site inscrit, site patrimonial remarquable, périmètre de protection de Monument Historique) ou d’une zone de présomption de prescription archéologique | Aucune | / |

| THEME | SYNTHESE DE L’ETAT INITIAL | SENSIBILITE | ENJEUX ET CONTRAINTES |
|-----------------------------------|---|-------------|--|
| Établissements Recevant du Public | ERP sensibles les plus proches : école maternelle « Pablo Picasso » et école élémentaire « Floréal » localisées à environ 1,3 km au Nord-Est du site ERP non sensible le plus proche : Atelier de réparation pour poids-lourds Euromaster à 250 m au Sud-Est du site | Aucune | / |
| Tourisme | Peu de tourisme à Salaise-sur-Sanne Chemin de randonnée référencé dans le PDIPR à 1,4 km au Nord-Est du site | Aucune | / |
| Voies de transport | Site desservi par accès dédié depuis la rue des Balmes (au Sud-Est) qui supporte un trafic de 1 400 véhicules par jour dont 21,2 % de poids lourds (données de 2020) D51, reliant La Tour-du-Pin à La Côte-Saint-André, localisée à 15 m au Nord du site. Trafic de 14 300 véhicules par jours dont 7,8 % de poids lourds (données de 2020) N7, reliant Communay (Sud de Lyon) à Orange, localisée à 450 m à l’Est du site. Trafic d’environ 20 150 véhicules par jour dont 7,2 % de poids lourds (données de 2020) A7, reliant Lyon Perrache à Marseille, localisée à 800 m à l’Est du site. Trafic de 71 700 véhicules par jour dont 19,2 % de poids lourds (données de 2020) Desserte du site par la ligne A du réseau de transports du pays Roussillonnais (arrêt le plus proche localisé à 500 m à l’Est du site) Site du projet difficilement accessible à pied ou à vélo Voies ferrées passant à 220 m à l’Est du site (ligne TGV n°830 000 Paris-Lyon-Marseille). Gare de Salaise (fret uniquement) située à 310 m à l’Est du site. Gare Péage de Roussillon (voyageurs) située à 3,6 km au Nord du site Port de la ZIP de Salaise-Sablons (bateaux de marchandise uniquement) situé à 450 m à l’Ouest du site Aérodrome de St Rambert-d’Albon situé à 9,2 km au Sud du site. | Forte | RN7 fréquemment saturée Prévisions de trafic en hausse dans le cadre du projet de ZAC |

| THEME | SYNTHESE DE L’ETAT INITIAL | SENSIBILITE | ENJEUX ET CONTRAINTES |
|---------------------------|--|-------------|---|
| Occupation du sol | <p>Site actuellement occupé par une ancienne parcelle agricole aujourd’hui recouverte par des espaces enherbés (arrêt des activités agricoles à la fin des années 2000)</p> <p>Corine Land Cover : site localisé en « Systèmes parcellaires et culturaux complexes » et plus largement au sein de « Zones industrielles ou commerciales et installations publiques »</p> <p>Projet localisé dans la ZAC INSPIRA de la Zone Industriale-Portuaire de Salaise-Sablons, entouré d’activités économiques</p> <p>Premières habitations (habitations isolées) localisées à 380 m au Sud-Est du site. Le premier quartier résidentiel est situé à 450 m à l’Est.</p> | Faible | <p>Site aujourd’hui non aménagé.</p> <p>Site localisé au sein de la ZIP Salaise-Sablons, dans le périmètre de la ZAC INSPIRA</p> <p>Habitations à 380 m</p> |
| 4. Milieu physique | | | |
| Climatologie | <p>Climat continental à influence méditerranéenne</p> <p>Température moyenne annuelle : 12,9 °C</p> <p>Pluviométrie modérée : 768 mm</p> <p>Prédominance des vents provenant du Nord et du Sud. Vents moyennement forts (16 et 29 km/h) majoritaires (51 % des vents)</p> | Forte | Le projet doit pouvoir s’adapter au changement climatique, tout en limitant son impact sur la hausse des températures |
| Topographie | <p>Site localisé à une altitude moyenne de +151,5 m NGF</p> <p>Topographie plane</p> | Aucune | |
| Géologie | <p>Site localisé sur la couche géologique « Alluvions fluviatiles wurmiennes (terrasse de St-Rambert) »</p> <p>Étude géotechnique de type G1 (ES+PGC) réalisée au droit du site du projet</p> <p>Lithologie au droit du site : argiles et limons sur la partie Nord du site (jusqu’à 1,4 m de profondeur) et sables et gravier sur la partie Sud (jusqu’à 0,6 m de profondeur), puis des sables et graviers, (jusqu’à 3 m de profondeur)</p> <p>Perméabilité modérément forte</p> <p>Absence de pollution des sols (diagnostic de février 2019)</p> <p>Absence de site CASIAS, BASOL ou SIS au droit du site du projet (sites BASOL et CASIAS à proximité)</p> | Faible | <p>Perméabilité modérément forte</p> <p>Absence de pollution des sols</p> |

| THEME | SYNTHESE DE L’ETAT INITIAL | SENSIBILITE | ENJEUX ET CONTRAINTES |
|---------------------|---|-------------|--|
| Hydrogéologie | <p>Site localisé au droit des masses d’eaux souterraines « Alluvions du Rhône depuis l’amont de la confluence du Giers jusqu’à l’Isère », « Argiles bleues du Pliocène inférieur de la vallée du Rhône » et « Molasses miocènes du Bas Dauphiné entre les vallées de l’Ozon et de la Drôme »</p> <p>Bon état chimique des 2 premières masses d’eau souterraines rencontrées mais mauvais état chimique de la plus profonde</p> <p>Bon état quantitatif des masses d’eau souterraines</p> <p>Nappe située à environ 20 m de profondeur au droit du site avec un sens d’écoulement général supposé en direction de l’Ouest (vers le Rhône) bien qu’influencé localement par les prélèvements</p> <p>Qualité des eaux souterraines sous l’influence des activités industrielles aux alentours du site</p> <p>Site non concerné par un périmètre de protection de captage d’alimentation en eau potable (AEP)</p> | Faible | <p>Bon état des premières masses d’eau rencontrées bien qu’influencées par les activités industrielles, profondeur et perméabilité modérée</p> <p>Site non localisé dans un périmètre d’un captage AEP</p> |
| Eaux superficielles | <p>Projet localisé à 425 m au Nord-Ouest de la Sanne (masse d’eau superficielle « La Sanne » FRDR2013) et à 600 m à l’Est du Rhône (masse d’eau superficielle « Le Rhône de la confluence Saône à la confluence Isère » FRDR2006)</p> <p>La Sanne : bon état chimique et écologique en 2021</p> <p>Rhône : non-atteinte du bon état chimique en 2021 (cyperméthrine) et état écologique moyen en 2021 (diatomées). Objectif d’atteinte du bon état reporté à 2027</p> <p>Absence de zone humide au sein du site et à proximité</p> | Modérée | <p>Cours d’eau à proximité, mauvais état chimique et écologique du Rhône, bon état de la Sanne</p> |

| THEME | SYNTHESE DE L’ETAT INITIAL | SENSIBILITE | ENJEUX ET CONTRAINTES |
|---------------------------------|--|-------------|---|
| Qualité de l’air | <p>Observatoire ATMO AURA : moyenne annuelle en 2019 au niveau du site (par modélisation) : 20 µg/m³ pour les PM₁₀, 11 µg/m³ pour les PM_{2,5}, 20 µg/m³ pour le NO₂ et 0,3 µg/m³ pour le benzène</p> <p>Au sein du périmètre INSPIRA, à proximité immédiate du site : confirmation de la présence concernant de composés organiques volatils, benzène et toluène en 2020</p> <p>Respect des seuils réglementaires au niveau du site du projet</p> <p>Proximité de grands axes routiers (A7, N7, D51) pouvant dégrader la qualité de l’air</p> <p>Nuisances olfactives au droit du site dues aux activités industrielles à proximité</p> | Forte | <p>Qualité de l’air dégradée par les industries et le transport.</p> <p>Problématiques fréquentes d’odeurs (plaintes)</p> |
| SDAGE, SAGE, contrats, plans | <p>Site concerné par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • SDAGE Rhône Méditerranée • SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes • SRCAE • PCAET • PPA • PRSE3 | Aucune | / |
| 5. Potentiel énergétique | | | |
| Potentiel solaire | <p>Gisement solaire très intéressant</p> <p>Solaire thermique : intérêt limité (faible besoin en eau chaude sanitaire)</p> <p>Photovoltaïque : solution à privilégier</p> | Aucune | / |
| Potentiel éolien | <p>Commune de Salaise-sur-Sanne située en zone favorable au développement de l’énergie éolienne</p> <p>Implantation du projet dans une zone industrielle</p> | Aucune | / |
| Potentiel bois-énergie | Potentiel pour le secteur tertiaire et industriel | Aucune | / |
| Réseau de chaleur | <p>Réseau de chaleur à proximité du site (usines TREDI et OSIRIS)</p> <p>Absence de production de chaleur particulière par le projet</p> | Aucune | / |
| Potentiel géothermique | <p>Potentiel géothermique du meilleur aquifère de la zone du site fort</p> <p>Potentiel géothermique de surface sur système ouvert (nappe) fort au droit du site</p> | Aucune | / |

| THEME | SYNTHESE DE L’ETAT INITIAL | SENSIBILITE | ENJEUX ET CONTRAINTES |
|--|--|-------------|---|
| 6. Risques et installations sensibles | | | |
| Risques naturels | <p>Risque sismique modéré (zone 3)</p> <p>Site inclus dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques d’Inondation de la Sanne (en cours d’approbation) et a priori concerné par un aléa inondation moyen à faible</p> <p>Site concerné par un aléa faible pour le retrait-gonflement des sols argileux</p> <p>Analyse du Risque Foudre réalisée dans le cadre du projet</p> <p>Potentiel radon de catégorie 1, risque très faible</p> | Modérée | <p>Risque sismique modéré</p> <p>Aléas faible à moyen du PPRI</p> |
| Risques technologiques et industriels | <p>Présence d’ICPE Seveso à proximité du site</p> <p>Site inclus dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Technologiques Roussillon et concerné par les zones d’effet des établissements HLOG, TREDI et THOR</p> <p>Transport de matières dangereuses : site localisé dans la zone des effets irréversible en cas de perte de confinement de pipeline de propylène Transugil</p> | Forte | <p>Sites Seveso à proximité, PPRT, risque TMD</p> |
| 7. Milieu naturel | | | |
| Zones protégées et d’inventaires | <p>Aucun zonage du patrimoine naturel, réglementaire ou non, recensé au droit du site ou au sein de l’aire d’étude immédiate</p> <p>2 sites Natura 2000 à moins d’1 km à l’Ouest du site : ZPS « Île de la Platière » à 930 m et ZSC « Milieux alluviaux et aquatiques de l’île de la Platière » à 950 m</p> <p>2 ZNIEFF à moins d’1 km à l’Ouest du site : ZNIEFF de type II « Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » à 450 m et ZNIEFF de type I « Ile de la Platière » à 950 m</p> <p>Site non concerné par un élément de continuité écologique défini dans le SRADET</p> | Faible | <p>Sites Natura 2000 à plus de 900 m</p> |

| THEME | SYNTHESE DE L’ETAT INITIAL | SENSIBILITE | ENJEUX ET CONTRAINTES |
|---|--|-------------|--|
| Biodiversité du site | Habitats naturels : prairie agricole enfrichée sur la majorité du site, végétation herbacée plus haute et moins entretenue sur la zone Est et végétation plus clairsemée sur la partie Ouest Faune / flore : enjeux liés à la présence du Bruant proyer (espèce protégée et menacée) et de l’alouette lulu (espèce protégée et vulnérable) et de la Truxale méditerranéenne (espèce menacée). Également présence d’espèces exotiques envahissantes (Vergerette, Ambroisie...) | Forte | Bruant proyer repéré sur le site. Habitat de reproduction de l’alouette lulu. Présence de la Truxale méditerranéenne. Espèces exotiques envahissantes |
| 8. Paysage | | | |
| Description du paysage | Site non inclus dans une zone de protection réglementaire ou environnementale | Aucune | / |
| Visibilités | Projet situé au sein d’une zone industrielle, au droit d’un terrain vierge de construction Visibilité du site directe et frontale depuis l’intérieur de la ZIP et la RD 51. Visibilité et covisibilité du site très réduites depuis les ERP et habitations les plus proches | Faible | Visibilité directe et frontale du site depuis les axes environnants |
| 9. Ambiance acoustique et vibrations | | | |
| Étude acoustique | L’environnement acoustique a été mesuré en limite de propriété et à proximité des habitations les plus proches. Les niveaux sonores ambiants sont relativement élevés y compris en période nocturne. <ul style="list-style-type: none"> • LAeq diurne : LPnord = 59 dB(A) / LPsud = 49 dB(A) / ZER = 56,5 dB(A) • LAeq nocturne : LPnord = 50 dB(A) / LPsud = 43,5 dB(A) / ZER = 47 dB(A) | Modérée | Les niveaux sonores ambiants sont relativement élevés |
| Plan d’Exposition au Bruit | Site non concerné par un Plan d’Exposition au Bruit (PEB) ou d’un Plan de Gêne Sonore (PGS) | Aucune | |
| Cartes de bruit stratégique | Site concerné par les secteurs affectés par le bruit relatifs à la RD 51 présente en limite Nord du site (classée en catégorie 3) et à la voie ferrée n°830 000 (Paris-Lyon-Marseille) située à 220 à l’Est du site (classée en catégorie 1) Site concerné par des niveaux sonores compris entre 55 et 65 dB(A) en moyenne sur 24h et entre 50 et 60 dB(A) en période nocturne | Modérée | Axes de circulation générateurs de nuisances sonores à proximité. Niveaux sonores ambiants élevés |
| Vibrations | Absence de nuisance vibratoire au droit du site | Aucune | / |

5. SYNTHÈSE DES EFFETS ET PRINCIPALES MESURES PERMETTANT D’ÉVITER, RÉDUIRE ET COMPENSER LES EFFETS DU PROJET SUR L’ENVIRONNEMENT

Les effets et mesures sont présentés pour la phase travaux et la phase exploitation.

L’aménagement du site comportera deux tranches consécutives (2024 puis 2025). La phase travaux étudiée englobe ces deux phases d’aménagement.

5.1 SYNTHÈSE DES EFFETS EN PHASE TRAVAUX

Tout chantier d’aménagement s’accompagne d’un impact direct ou indirect sur son environnement. Certains de ces effets sont provisoires, d’autres permanents. Le tableau ci-dessous synthétise les effets attendus. Afin de conserver un confort de lecture, les mesures ERC listées dans le tableau sont détaillées au chapitre 5.3.

Tableau 2 : Synthèse des effets en phase travaux

| EFFET | DESCRIPTION | CIBLE | | TYPE D’EFFET | | | | DUREE | | MESURES ERC |
|--------------------------------------|--|-------|------|--------------|--------|------|------|-------|------|--------------|
| | | ENV. | HUM. | DIR. | INDIR. | POS. | NEG. | PROV. | PERM | |
| Nuisances globales | Un chantier présente inévitablement des nuisances, voire des impacts qu’il convient de prévenir afin de les limiter. | X | X | X | X | X | X | X | X | MR1C MS1c |
| Modification de l’état du sol | Réalisation de terrassements | X | | X | | | X | | X | MR2c |
| Production de déchets inertes | Le projet sera excédentaire voire neutre en matériaux. Il pourra conduire à la production de déblais | X | | X | | | X | X | | MR3c |
| Risques de pollution | Les engins de chantier peuvent présenter des risques de pollution. | X | | | X | | X | X | | MR4c |
| Emissions de poussières | Les opérations de terrassement ou, dans une moindre mesure, la circulation d’engins et véhicules sur des zones non revêtues, engendre la formation de poussières | X | X | X | | | X | X | | MR5c |
| Impact carbone lié à la construction | L’utilisation d’un volume important de matériaux de construction présente un impact carbone indirect lié à leur fabrication | X | X | | X | | X | | X | MR6c |

FLOOR TO FLOOR – Demande d’Autorisation Environnementale
 Projet d’usine de recyclage de plastique à Salaise-sur-Sanne (38)

| EFFET | DESCRIPTION | CIBLE | | TYPE D’EFFET | | | | DUREE | | MESURES ERC |
|-----------------------|---|-------|------|--------------|--------|------|------|-------|------|----------------------|
| | | ENV. | HUM. | DIR. | INDIR. | POS. | NEG. | PROV. | PERM | |
| Trafic / Congestion | Le trafic induit par les travaux (employés du chantier, apports de matériaux ...) participe à la congestion du trafic sur les voies environnantes. Il sera relativement faibles, au moins 10 PL quotidiens, au maximum 30 ou 40 lors de certaines phases particulières et limitées dans le temps. | | X | X | | | X | X | | MR7c |
| Nuisances sonores | Tout chantier implique des nuisances sonores liés aux travaux eux-mêmes (chocs, évolution des engins) ou à la circulation | X | X | X | | | X | X | | ME1c MR8c MS2c |
| Production de déchets | En sus de la production de déblais (phase 1), un chantier génère la production de déchets (emballages, chutes de poses etc). | X | | X | | | X | X | | MR9c MS3c |
| Emissions lumineuses | Le chantier pourra se dérouler ponctuellement en période nocturne, notamment en saison hivernale, et nécessitera un éclairage | X | | X | | | X | X | | MR10c |
| Impact visuel | La réalisation du chantier implique l’arrivée sur la parcelle d’engins de chantier potentiellement visibles (grues fixes ou mobiles), d’installations de chantier provisoires (base vie, barrières...) et de zones d’entrepôts à l’air libre (matériaux, déchets) | | X | X | | | X | X | | MR11c |
| Archéologie | Un chantier peut conduire à la découverte de vestiges archéologiques. Aucun impact n’est attendu suite aux conclusions des recherches préventives. Toute découverte fortuite sera signalée aux services compétents. | - | - | - | - | - | -- | - | - | - |

FLOOR TO FLOOR – Demande d’Autorisation Environnementale
 Projet d’usine de recyclage de plastique à Salaise-sur-Sanne (38)

| EFFET | DESCRIPTION | CIBLE | | TYPE D’EFFET | | | | DUREE | | MESURES ERC |
|---------------------|---|-------|------|--------------|--------|------|------|-------|------|-------------------------------|
| | | ENV. | HUM. | DIR. | INDIR. | POS. | NEG. | PROV. | PERM | |
| Population / Santé | Un chantier de l’ampleur de celui nécessaire à l’implantation de FLOOR TO FLOOR apportera son lot de travailleurs qui feront fonctionner le tissu économique local (bar/restaurants, hôtels, grande distribution). Les personnes vivant à proximité peuvent quant à elles subir une partie des effets induits par le chantier (bruits, poussières...) | | X | X | X | X | X | X | | ME2c MR12c |
| Risques accidentels | La situation du chantier FLOOR TO FLOOR implique qu’il peut présenter des risques de sécurité en règle générale (accidents divers, réseaux éventuels), de pollution (déversement accidentel...) et des risques spécifiques en période sèche (incendie) en période humide (zone inondable), | X | X | X | X | | X | X | | ME3c ME4c ME5c MR13c |
| Biodiversité | Les différentes nuisances présentées par le chantier (bruits, poussières, terrassement...) peuvent déranger la faune et la flore locales, en particulier le bruant proyer observé sur la zone Est du tènement. | X | | X | X | | X | X | | ME6c ME7c |

5.2 SYNTHÈSE DES EFFETS EN PHASE EXPLOITATION

Le projet FLOOR TO FLOOR est un projet innovant et vertueux visant à produire du PVC recyclé, dans une logique d’économie circulaire, donc de préservation des ressources et de réduction des émissions carbone. Néanmoins, toute activité anthropique présente un impact environnemental qu’il convient limiter. Le tableau suivant synthétise les effets chroniques induits par le fonctionnement de l’unité FLOOR TO FLOOR, qu’ils soient directs, indirects, positifs, négatifs...

Afin de conserver un confort de lecture, les mesures ERC listées dans le tableau sont détaillés au chapitre 5.3.

Tableau 3 : Synthèse des effets en phase exploitation

| MILIEU | EFFET | DESCRIPTION | CIBLE | | TYPE D’EFFET | | | | DUREE | | MESURES ERC |
|-------------------------|-----------------------|--|-------|------|--------------|--------|------|------|-------|------|-------------|
| | | | ENV. | HUM. | DIR. | INDIR. | POS. | NEG. | PROV. | PERM | |
| HUMAIN & SOCIETAL | Occupation des sols | Aucun effet – Le projet est compatible avec les règles d’occupation des sols | - | - | - | - | - | - | -- | - | - |
| | Activités économiques | Le projet FLOOR TO FLOOR participe au développement économique du secteur par le biais d’une importante création d’emplois (> 90 postes) et des retombées économiques indirectes en lien avec l’arrivée de nouvelles personnes dans le secteur ou encore la fréquentation du site par des clients ou prestataires techniques et de maintenance | | X | X | X | X | | | X | ME1e |
| | Agriculture | Aucun effet – Le projet ne prend pas place sur ou à proximité immédiate d’espaces agricoles | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Patrimoine culturel | Aucun effet – Le projet ne prend pas place sur ou à proximité immédiate d’un lieu culturel, de tourisme ou de loisirs | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Tourisme / loisirs | | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Emissions lumineuses | Le site nécessitera l’usage d’éclairages extérieurs pour des raisons évidentes de sécurité. Celui-ci sera fortement limité par les choix techniques retenus. | | X | X | | | X | | X | MR1e |

| MILIEU | EFFET | DESCRIPTION | CIBLE | | TYPE D’EFFET | | | | DUREE | | MESURES ERC | |
|-------------------------|------------------------------------|---|-------|------|--------------|--------|------|------|-------|------|----------------|---|
| | | | ENV. | HUM. | DIR. | INDIR. | POS. | NEG. | PROV. | PERM | | |
| HUMAIN & SOCIETAL | Trafic / Congestion | Le fonctionnement de l’usine engendrera un trafic pendulaire lié aux rotations des équipes ainsi qu’un trafic de poids lourds liés aux opérations de réception et d’expédition, participant à la congestion du trafic (max. 144 VL/j et 20 PL/j sur les routes du secteur). Le trafic restera relativement faible au regard de celui déjà observé et les horaires seront adaptés pour limiter les risques de congestion. A noter qu’à terme, un accès à la ZAC par le Sud sera créé pour désengorger la RN7. | | X | X | | | | X | | X | MR27e MR28e MR30e |
| | Emissions électromagnétiques | Aucun effet – Le projet ne génère pas d’ondes électromagnétiques | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Risques sanitaires | Les risques sanitaires potentiels sont liés aux émissions résiduelles de poussières. Aucun effet sanitaire potentiel n’est attendu. Le volet sanitaire de l’étude d’impact est synthétisé dans le chapitre § 6. | - | - | | | | | | | | |
| AIR | Dégradation de la qualité de l’air | Le process n’engendrera pas l’émissions de polluants chimiques. Hormis les émissions résiduelles de poussières après dépoussiérage (voir ligne ci-dessous), la dégradation de la qualité de l’air proviendra du trafic induit par le projet ou par la dissémination (accidentelle) de particules de plastiques | X | | X | | | | X | | X | ME2e ME4e ME6e MR3e MR23e MR24e MR28e MS2e MS6e |

FLOOR TO FLOOR – Demande d’Autorisation Environnementale
Projet d’usine de recyclage de plastique à Salaise-sur-Sanne (38)

| MILIEU | EFFET | DESCRIPTION | CIBLE | | TYPE D’EFFET | | | | DUREE | | MESURES ERC |
|--------|---|---|-------|------|--------------|--------|------|------|-------|------|--|
| | | | ENV. | HUM. | DIR. | INDIR. | POS. | NEG. | PROV. | PERM | |
| AIR | Rejet canalisé à l’atmosphère / Dépoussiérage | Le process nécessitant une fragmentation de la matière pour en assurer sa valorisation, il sera inévitablement producteur de poussières. Les rejets seront limités (5 mg/m³) par la technologie de filtration retenue (manches filtrantes) | X | | X | | | | X | | ME3e MR2e MS1e |
| | Emissions carbone / Climat | Comme toute activité anthropique, le fonctionnement de l’unité FLOOR TO FLOOR engendrera des émissions carbone. Cependant, elles seront limitées considérant que la production de PVC recyclé permet de réduire d’un facteur 15 les émissions de CO₂ , réduisant l’impact sur le climat. Les mesures énergétiques présentées ci-après présentent également des effets indirects positifs sur le climat | X | | X | X | X | | | X | ME5e MR4e ME6e MR11e MR12e MR15e MR16e |
| | Odeurs | Aucun effet – Le process ne sera pas générateur d’odeurs | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| EAUX | Consommation d’eau potable | La consommation en eau tout usages confondus est estimée à 12 m³/j (usage sanitaire + appoint dispositif adiabatique) | X | | X | | | | X | | ME7e MR5e MS3e |
| | Prélèvement d’eaux souterraines | Aucun effet – Aucun prélèvement d’eaux souterraines ne sera réalisé | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

| MILIEU | EFFET | DESCRIPTION | CIBLE | | TYPE D’EFFET | | | | DUREE | | MESURES ERC |
|-----------------------|-----------------------------------|---|-------|------|--------------|--------|------|------|-------|------|---|
| | | | ENV. | HUM. | DIR. | INDIR. | POS. | NEG. | PROV. | PERM | |
| EAUX | Rejet d’eaux usées | Les rejets en eau usée seront limités aux rejets d’eaux usées d’origine domestiques (sanitaires, vestiaires...) et à une étape (non systématique) de centrifugation visant à assécher les matières trop humides (à la suite d’une exposition à la pluie par exemple). Le processus ne génère pas d’effluents industriels pollués. Les rejets sont évalués à environ 12 m³/j dans le réseau d’assainissement communal | X | | X | | | X | | X | MR6e |
| EAUX / SOL / SOUS-SOL | Rejet d’eaux pluviales | La réalisation du projet implique l’imperméabilisation d’une partie du terrain (voiries, toitures...). Par conséquent, les eaux pluviales ruisselant sur ces surfaces doivent être gérées efficacement pour éviter toute pollution du milieu récepteur (sol). Aucun effet sur les risques d’inondation en aval (rejet dans les sols). | X | | X | | | X | | X | ME8e ME9e ME2e MR7e MC1e MS4e MS5e ME12e MS6e |
| | Risques particuliers de pollution | Les risques de rejet d’effluents pollués sont uniquement accidentels | X | | X | | | X | X | | ME10e ME11e |
| BIODIV. | Milieus naturels | Aucun effet – Aucun espace naturel n’est impacté par le projet. Les espaces protégés les plus proches sont suffisamment éloignés pour considérer qu’ils ne seront pas impactés, même indirectement | - | - | - | - | - | - | - | -- | - |

| MILIEU | EFFET | DESCRIPTION | CIBLE | | TYPE D’EFFET | | | | DUREE | | MESURES ERC |
|---------|---------------------|--|-------|------|--------------|--------|------|------|-------|------|---------------------------------------|
| | | | ENV. | HUM. | DIR. | INDIR. | POS. | NEG. | PROV. | PERM | |
| BIODIV. | Habitats / Espèces | Les différents effets résultant de l’exploitation du site pourront engendrer une gêne de la faune et la flore local, notamment le bruant proyer identifié dans la partie Est du tènement. NB : des mesures importantes portées à l’échelle de la ZAC participeront également à limiter les impacts du projet FLOOR TO FLOOR sur la biodiversité | X | | X | X | | X | | | ME13e MA1e MA2e MA3e MS7e |
| MULT. | Impact visuel | Les constructions seront relativement imposantes mais les efforts réalisés permettront leur bonne intégration paysagère | X | X | X | | | X | | | MR9e ME10e MS7e |
| | Energies | Le process nécessitera l’utilisation d’électricité (impact principal). Les consommations énergétiques seront maîtrisées par l’utilisation de dispositifs économes en énergie à tous les niveaux, participant également à la réduction des émissions carbone du projet (voir ci-dessus) | X | | X | X | | X | | | ME6e MR11e MR12e MR13e |
| | Climat / Résilience | Le projet n’est pas particulièrement sensible aux effets du changement climatique (augmentation des températures et des phénomènes extrêmes) et les anticipe , notamment par ses dispositifs de maîtrise de l’énergie. Il est rappelé ici que le projet dans son ensemble limite son impact sur le climat par une maîtrise de son énergie et une réduction des émissions carbone par rapport à un process classique | X | | X | X | X | | | | - |

| MILIEU | EFFET | DESCRIPTION | CIBLE | | TYPE D’EFFET | | | | DUREE | | MESURES ERC | |
|--------|------------|---|-------|------|--------------|--------|------|------|-------|------|----------------|---|
| | | | ENV. | HUM. | DIR. | INDIR. | POS. | NEG. | PROV. | PERM | | |
| MULT. | Bruits | <p>Les émissions sonores seront essentiellement liées à la circulation sur les voiries extérieures et le fonctionnement de l’unité de dépoussiérage qui sera installée en extérieur.</p> <p>Les process les plus bruyants seront quant à eux utilisés en intérieur et ne seront pas spécifiquement générateurs de nuisances sonores à l’extérieur. Les modélisations démontrent que le projet n’aura pas d’impact significatif sur les niveaux sonores en dehors du site, et même négligeable au niveau des habitations les plus proches.</p> | X | X | X | | | | X | | X | ME2e ME14e MR18e MR19e MR20e MR21e MR22e MR23e MR24e MS11e |
| | Vibrations | Aucun effet – L’exploitation de l’unité FLOOR TO FLOOR n’engendrera pas de vibrations | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| | Déchets | <p>L’exploitation et l’entretien des installations engendreront des déchets, notamment dans le cadre de la préparation des matières à la fabrication d’un produit de qualité valorisable. Il est important de retenir que la production de déchets sera réduite au strict nécessaire et gérée de façon exemplaire, en privilégiant la valorisation. Le process FLOOR TO FLOOR permet par ailleurs d’éviter la mise en décharge de quantités importantes de déchets plastiques et contribuera donc au global à une réduction des déchets.</p> | X | X | X | | | X | | | X | ME15e MR25e MR26e |

| MILIEU | EFFET | DESCRIPTION | CIBLE | | TYPE D’EFFET | | | | DUREE | | MESURES ERC |
|--------|-----------------------------|---|-------|------|--------------|--------|------|------|-------|------|----------------|
| | | | ENV. | HUM. | DIR. | INDIR. | POS. | NEG. | PROV. | PERM | |
| MULT. | Usage futur / Réversibilité | Aucun effet attendu - En cas de cessation définitive, tous les actions nécessaires seront mises en œuvre pour assurer un usage futur ou la remise en état du site, notamment : diagnostics de pollution, mise en sécurité etc. | - | - | - | - | - | - | - | - | - |

L’impact résiduel principal du projet FLOOR TO FLOOR est la destruction d’une aire d’habitat de l’alouette lulu et de nourrissage du bruant proyer et, a fortiori, le dérangement de ces deux espèces protégées.

L’impact sur la Truxale est fortement limité grâce aux campagnes de déplacement menées et à venir.

Ces enjeux ont été identifiés plus largement dans le cadre de la Demande d’Autorisation de la ZAC INSPIRA. Le bruant proyer et l’alouette lulu font partie des 15 espèces concernées par une demande de dérogation au titre des espèces protégées en cours d’instruction.

Dans ce cadre, plusieurs mesures de compensation sont à l’étude concernant ces espèces telles que (liste non exhaustive) :

- Gestion et entretien des prairies de fauche du périmètre immédiat de captage du CCEBER et création de 220 ml de haie ;
- Mise en place de prairie à Ray grass avec fauche tardive ;
- Entretien des prairies et des mares temporaires de la flaque d’Assieu.

FLOOR TO FLOOR s’engage à respecter les mesures d’atténuation qui seront définies dans le cadre de la stratégie de préservation de la biodiversité qui seront inscrites dans l’autorisation globale de la ZAC.

5.3 SYNTHÈSE DES MESURES D’EVITEMENT / RÉDUCTION / COMPENSATION

Les différentes mesures qui seront prises pour éviter, réduire, compenser voire accompagner et suivre les impacts du projet sont décrits dans le tableau suivant :

| PHASE | NUMERO DES MESURES | DESCRIPTION DE LA MESURE |
|----------------------------|--------------------|---|
| Mesures d’évitement | | |
| CHANITER | ME1c | Optimisation et planification du chantier vis-à-vis du bruit |
| | ME2c | Emplois générés |
| | ME3c | Prise en compte du risque inondation |
| | ME4c | Réalisation d’une DT-DICT en amont du commencement des travaux |
| | ME5c | Mesures anti-incendie en période sèche |
| | ME6c | Balisage de la zone Est |
| | ME7c | Prise en compte des périodes de reproduction pour le décapage |
| EXPLOITATION | ME1e | Emplois générés |
| | ME2e | Réalisation de l’ensemble des opérations de stockage et de recyclage de plastique en intérieur |
| | ME3e | Captation des poussières – Respect des MTD |
| | ME4e | Utilisation de systèmes de transport pneumatiques |
| | ME5e | Utilisation de CO ₂ recyclé |
| | ME6e | Utilisation d’engins de manutention électriques |
| | ME7e | Mise en place d’un disconnecteur eau potable |
| | ME8e | Limitation de la superficie imperméabilisée |
| | ME9e | Gestion des eaux à la parcelle : Infiltration des eaux pluviales |
| | ME10e | Confinement des eaux d’extinction incendie in situ |
| | ME11e | Rétention des pollutions accidentelles |
| | ME12e | Entretien raisonné du bassin d’infiltration / Interdiction de l’usage de produits phytosanitaires |
| | ME13e | Absence d’exploitation sur la partie Est du tènement avant obtention des dérogations nécessaires |
| | ME14e | Interdiction d’utiliser un avertisseur sonore en dehors des situations à risque |

| PHASE | NUMERO DES MESURES | DESCRIPTION DE LA MESURE |
|-----------------------------|--------------------|--|
| EXPLOIT. | ME15e | Multiplication des organes de tri de façon à récupérer le maximum de fractions valorisables et réduire la production de déchets ultimes |
| Mesures de réduction | | |
| CHANTIER | MR1c | Mise en place d’une charte de chantier vert |
| | MR2c | Respect des prescriptions géotechniques |
| | MR3c | Réutilisation des déblais |
| | MR4c | Gestion des eaux et des pollutions en phase chantier |
| | MR5c | Limitation des poussières émises |
| | MR6c | Choix des matériaux de construction |
| | MR7c | Adaptation de la circulation autour et au sein du chantier |
| | MR8c | Réduction des nuisances sonores du chantier |
| | MR9c | Réduction de la production de déchets |
| | MR10c | Limitation des émissions lumineuses |
| | MR11c | Réduction de l’impact visuel du chantier |
| | MR12c | Limitation des nuisances pour les personnes logeant ou travaillant à proximité |
| | MR13c | Sensibilisation des intervenants et mise en relation des responsables du chantier avec les responsables de sécurité des sites environnants |
| EXOPOITATION | MR1e | Choix judicieux de l’éclairage |
| | MR2e | Dépoussiérage |
| | MR3e | Stockage des produits finis dans des contenants fermés (silos, caisses plastiques, big-bag) et en intérieur |
| | MR4e | Utilisation du CO ₂ en circuit fermé |
| | MR5e | Récupération des eaux pluviales de toiture pour l’arrosage des espaces verts |
| | MR6e | Traitement des eaux usées industrielles par décantation ou filtration |
| | MR7e | Traitement des eaux pluviales de voirie par un séparateur hydrocarbures |
| | MR9e | Conservation de la physionomie générale actuelle des lieux, notamment des franges arborées |
| | MR10e | Qualité architecturale et paysagère |
| | MR11e | Utilisation rationnelle de l’énergie |
| | MR12e | Efficacité énergétique des équipements |
| | MR13e | Installation d’ombrières photovoltaïques |

| PHASE | NUMERO DES MESURES | DESCRIPTION DE LA MESURE |
|-------------------------|---|---|
| EXPLOITATION | MR14e | Valorisation de la chaleur fatale |
| | MR15e | Conception et positionnement des bâtiments favorisant les économies d’énergies |
| | MR16e | Utilisation d’un puits canadien pour le confort thermique des bureaux et de rafraichisseurs adiabatiques pour les ateliers de l’usine |
| | MR17e | Voiries en béton (albédo plus élevé que voiries enrobées) |
| | MR18e | Murs des ateliers en béton |
| | MR19e | Conservation des merlons périphériques |
| | MR20e | Positionnement du bâtiment industriel sur le site |
| | MR21e | Implantation de la centrale de dépoussiérage sous l’auvent |
| | MR22e | Utilisation d’avertisseurs sonores de reculs plus discrets (cri du lynx) |
| | MR23e | Limitation de la vitesse de circulation sur le site |
| | MR24e | Interdiction de stationnement moteur allumé |
| | MR25e | Gestion exemplaire des déchets |
| | MR26e | Sensibilisation du personnel à la bonne gestion des déchets |
| | MR27e | Adaptation des horaires de rotation des équipes |
| | MR28e | Encouragement à la pratique des modes doux et actifs |
| | MR29e | Adaptation de la circulation au sein du site / Mise en place d’un Plan de circulation |
| MR30e | Adaptation des horaires de livraison / expédition | |
| Mesures de suivi | | |
| CHANTIER | MS1c | Organisation du chantier |
| | MS2c | Contrôle des niveaux acoustiques et des vibrations |
| | MS3c | Suivi du tri des déchets |
| EXPLOITATION | MS1e | Suivi annuel des émissions de poussière en sortie du dépoussiéreur |
| | MS2e | Mise en place de ruches comme indicateur de biosurveillance de la qualité de l’air |
| | MS3e | Suivi des consommations d’eau potable |
| | MS4e | Curage et nettoyage régulier des ouvrages de gestion des eaux pluviales |
| | MS5e | Autosurveillance régulière des rejets d’eaux pluviales avant infiltration |
| | MS6e | Procédures de nettoyage en cas de déversement accidentel de microplastiques |
| | MS7e | Entretien raisonné des espaces verts |

| PHASE | NUMERO DES MESURES | DESCRIPTION DE LA MESURE |
|---------------------------------|--------------------|---|
| EXPLOITATION | MS8e | Suivi de l’ensemble des consommations énergétiques |
| | MS9e | Mesure de la production photovoltaïque en continu avec affichage pédagogique sur site |
| | MS10e | Contrôle périodique des groupes-froid |
| | MS11e | Autosurveillance régulière des émissions sonores |
| Mesures de compensation | | |
| CHANTIER | MC1e | Compensation de l’imperméabilisation par tamponnement des eaux pluviales |
| Mesures d’accompagnement | | |
| EXPLOITATION | MA1e | Conception du bâti visant à limiter les risques pour l’avifaune |
| | MA2e | Conception et gestion raisonnée des espaces verts |
| | MA3e | Mise en œuvre d’une zone de biodiversité sur le terrain |
| | MA4e | Bassin de confinement muni d’échelles sur ses flancs |

6. SYNTHÈSE DE L’ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES

Les émissions chroniques résultant du fonctionnement des activités et susceptibles d’avoir un impact sanitaire sur la population environnante sont :

- Les émissions atmosphériques diverses :
 - Poussières ;
 - Gaz d’échappement ;
- Les rejets aqueux ;
- Les émissions sonores.

Les effets suivants n’ont pas été pris en compte dans l’évaluation des risques sanitaires :

- Les rejets en gaz d’échappement, au regard du faible trafic attendu sur le site.
- Les rejets aqueux, compte tenu que les eaux sont infiltrées et que le site est éloigné de tout captage de production d’eau potable ;
- Les émissions sonores, compte tenu que les modélisations réalisées démontrent que les niveaux sonores induits par le fonctionnement de l’unité FLOOR TO FLOOR au niveau des habitations les plus proches seront négligeables.

L’Évaluation des Risques Sanitaires a été menée pour les rejets résiduels en poussières.

Le risque d’exposition étudié est l’inhalation, considérant que les populations environnantes seraient exposées après un transfert des poussières via un transfert éolien (vecteur air).

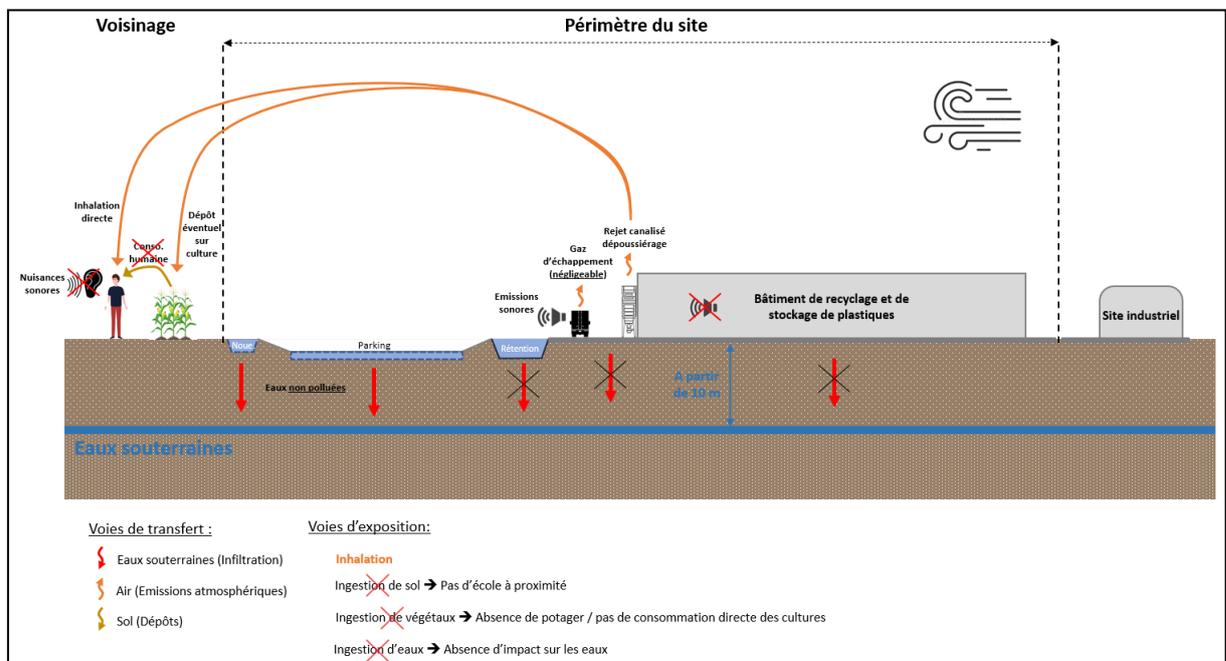


Figure 5 : Schéma conceptuel des risques sanitaires liés au fonctionnement de la plateforme FLOOR TO FLOOR

Toutefois, les enjeux sont jugés faibles, en l’absence d’habitation ou d’établissement sensible dans l’environnement proche du site.

De surcroit, les déchets de plastiques traités sur la plateforme FLOOR TO FLOOR étant non dangereux, il n’existe aucun risque sanitaire d’origine chimique pour les riverains. Le risque est donc exclusivement d’ordre respiratoire, lié à l’inhalation profonde de poussières fines.

Les risques liés à l’inhalation de poussières sont le développement de certaines maladies (fibrose pulmonaire, rhinites, asthme...) ou cancers (naso-sinusien). Cependant, les risques existent en cas d’exposition longue ou répétée, à des concentrations importantes. C’est notamment le cas de l’exposition professionnelle, non traitée ici.

La dispersion atmosphérique aidant, les concentrations en poussières diminuent rapidement à mesure que l’on s’éloigne de la source d’émission (ici l’unité de dépoussiérage) et aucune cible sensible n’est identifiée dans l’environnement immédiat du site. De surcroit, le dépoussiéreur permettra la captation de la très grande majorité des poussières émises et la concentration résiduelle de poussières de plastique dans le flux d’air rejeté à l’atmosphère sera très faible.

Par conséquent, le faisceau d’éléments présenté ci-dessus permet de garantir que les risques sanitaires pour les riverains liés à l’inhalation de poussières de plastique sont nuls.

7. EFFETS CUMULES

Les projets ayant fait l’objet d’une étude d’incidence environnementale au titre de l’article R. 181-14 et d’une enquête publique et ceux ayant fait l’objet d’une évaluation environnementale recensés dans le périmètre de 5 km autour du projet sont la création d’une centrale photovoltaïque au sol et l’aménagement de la ZAC INSPIRA.

L’analyse des effets cumulés ne peut pas être réalisée dans la mesure où il n’a pas fait l’objet d’un avis public de l’Autorité Environnementale. Toutefois, on peut raisonnablement supposer que les effets cumulés auraient été faibles voire nuls compte tenu des faibles nuisances que ce type de projet apporte.

Les effets cumulés avec ceux induits par l’aménagement de la ZAC INSPIRA seront étudiés dans le cadre de la mise à jour de l’étude d’impact de la ZAC (en cours).